



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

50 : Acquisition foncière d'une propriété située 1 rue Grand Maison à Châteauroux appartenant à Madame Devaux épouse Brouard

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la salle municipale « Gaston Papiot », la ville de Châteauroux souhaite procéder à la démolition de la maison située 1 rue Grand Maison pour disposer d'une plus grande amplitude de dégagement autour de la nouvelle salle.

Dans cet objectif, un accord est intervenu avec Madame Marie-Claude Devaux épouse Brouard pour l'acquisition de cette ancienne maison d'environ 30 m² avec dépendances et cour privative, ainsi que les droits indivis sur la cour commune, au prix de 20 000 €. L'évacuation des biens mobiliers présents dans le bâtiment ainsi que les diagnostics techniques avant cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 522, ainsi que les droits indivis sur la cour commune cadastrée section AD n° 531, appartenant à Madame Marie-Claude Brouard, au prix de 20 000 euros ;

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT

Acquisition AD 522 Châteauroux - par la Ville de Châteauroux





**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Madame Marie-Claude Brouard
33 boulevard des Marins
36000 Châteauroux

***L'Adjointe au Maire déléguée aux Commerces,
à l'occupation du domaine public et aux opérations immobilières***

DGA Aménagement et Equipements publics
Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Contact : Flore Vétélé
Courriel : flore.vetele@chateauroux-metropole.fr
Réf. : 2023-267
Objet : acquisition bien rue Grand Maison

Madame,

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la salle municipale « Gaston Papiot », vous avez rencontré mes services pour envisager l'acquisition de votre propriété située 1 rue Grand Maison à Châteauroux.

Par la présente je vous confirme mon intérêt et vous propose l'acquisition de cette ancienne maison d'environ 30 m² avec dépendance et cour privative, correspondant à la parcelle AD 522, ainsi que les droits indivis sur la cour commune cadastrée AD 531, au prix de 20 000€.

Je vous remercie de m'indiquer la suite que vous souhaitez donner à cette proposition ; étant précisé que cette mutation sera réalisée sous réserve de l'obtention du permis de démolir les éléments bâtis.

Dans l'attente, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Bon pour Accord
le 23/6/2023

Marie-Claude Brouard

A Châteauroux, le 16 février 2023

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,

Chantal Monjoint